

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : PARIS AUSTERLITZ - 75013

La convention d'occupation signée le 19/12/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société PICTO CONNEXIONS pour une durée de 2 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 24/07/2026.

Sandwicherie artisanale - Vente à emporter de produits de restauration

Cet avenant, dont l'objet est de modifier temporairement la redevance d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.